



# RUPTURE DE BAIL CAUSE PETITS TRAVAUX A EFFECTUER

Par **JUJU95**, le **01/05/2014** à **20:03**

BONJOUR

JE LOUE DEPUIS LE 15/2/2014 UN STUDIO JE ME SUIS APERCUE QU'IL Y AVAIT UN TAUX D'HUMIDITE IMPORTANT CAR IL N'Y A PAS DE VMC NI DE GRILLES D'AERATION MON PROPRIETAIRE VEUT DECLARER LE LOGEMENT INSALUBRE ET LE FERMER ALORS QU'IL VIENT DE LE REFAIRE ENTIEREMENT JE DOIS DONC QUITTER LES LIEUX QUELS SONT MES DROITS J'AI DES REVENUS TRES TRES MODESTES JE NE POURRAI PAS PAYER UN LOYER PLUS IMPORTANT  
MERCİ DE ME REPONDRE  
JUJU95

Par **janus2fr**, le **02/05/2014** à **10:55**

Bonjour,

Merci de ne pas rédiger vos messages en majuscules (ce qui signifie que l'on crie sur un forum !).

[citation]MON PROPRIETAIRE VEUT DECLARER LE LOGEMENT INSALUBRE ET LE FERMER[/citation]

Ce n'est pas du ressort de votre propriétaire. Un arrêté d'insalubrité est pris par le préfet.

Par **liliou83**, le **09/05/2014** à **10:34**

Bonjour,

si votre logement était déclaré insalubre, votre propriétaire serait tenu de procéder à votre relogement au même prix.

Bien cordialement